



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche, le 1 ^{er} décembre 2019	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 12 : Dégagé (Temp : -6 °C)				
État de la piste	Courses 1 à 12 : Rapide (Variante 2 s)				
Nombre de courses	12	Courses de qualification	2 BF	Nombre total d'inscriptions	97/104
Paris mutuels	\$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Variante 2 secondes allouée pour les épreuves de qualification et les courses à cause du vent.
- Nous avons discuté avec Peter Andrusek, le Directeur général, de la disponibilité des services médicaux ainsi que de leurs temps de réponse et avons trouvé que les procédures étaient acceptables et adéquates.

Courses :

- Rodney LaFromboise a été autorisé à se retirer des deux courses.
1. Rien à signaler.
 2. Aucune vidéo disponible pour cette course à cause d'une difficulté technique de l'équipement (sans problèmes). Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Retard dû aux difficultés techniques avec le panneau d'affichage électronique. Rien à

signaler.

6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. La meneuse du #8, "DALI ON UP", (Carol Voyer), a été avertie au sujet de garder ses actions de stimulation à l'intérieur de limites de son sulky. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Le meneur du #8, "RUNAWAY MYSTERY", (Michael Armstrong), a été averti au sujet de son action de poignet au delà de ce qui était accepté au poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Rien à signaler.
12. Nouvel alcootest pour les meneurs de cette course. Un retrait (blessure) a été opéré à la dernière minute par le vétérinaire de la CAJO. Le cheval avait été annoncé pour être retiré, mais n'a pas été retiré du fond de paris mutuels. Remboursement : \$. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 5 – Le #6, "XELENE BAYAMA", (1 réclamation) pour \$8,750, par Gary McDonald & Raymond Lavergne (G. McDonald entraîneur).
- Course 8 – Le #1, "SINGHAMPTON KENNY", (1 réclamation), pour \$12,000, par Ecurie Guy Gagnon, Gestion Louis Latulippe et Gestion Bruno Blouin, (G. Gagnon entraîneur).
- Course 11 – Le #6, "SANTANA TONY" (1 réclamation), pour \$7,000, par Gary McDonald, J.C. Lavictoire & Raymond Lavergne (G. McDonald entraîneur).